



## FICHE DE POSTE À PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP-063-CPD DSDEN</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale DSDEN des Bouches du Rhône</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative auprès de l'Adjoint au directeur académique en charge du premier degré</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre de la formation initiale</li> <li>Mise en œuvre de la formation continue</li> <li>Mise en œuvre de la formation des contractuels</li> <li>Mise en œuvre de la formation des directeurs</li> <li>Mise en œuvre de la formation des formateurs</li> <li>Participation aux missions départementales</li> <li>Participation aux instances départementales et académique</li> <li>Contribution à la mise en œuvre des évaluations nationales et sur échantillon</li> <li>Suivi des résultats aux évaluations nationales et diffusion d'outils d'appropriation par les circonscriptions.</li> <li>Suivi des plans et programmes nationaux (dont les projets « Notre école faisons la ensemble » dans le cadre du CNR, l'évaluation des écoles du CEE, le développement du « Pacte » dans sa dimension pédagogique), accompagnement des circonscriptions et des équipes dans leur mise en œuvre</li> <li>Suivi des projets partenariaux</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se positionner de façon loyale vis-à-vis des politiques ministérielles et du pilotage académique et départemental</li> <li>Posséder une aptitude au travail en équipe</li> <li>Posséder de bonnes capacités de communication, orale et écrite</li> <li>Maîtriser les outils d'ingénierie de formation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAFIPEMF</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadreréglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 222 du 31 mai 2023.
	<b>MODALITES DE RECRUTEMENT</b>	Entretien devant une commission de recrutement.
	<b>CONTACT</b>	DSDEN <a href="mailto:ce.iena13@ac-aix-marseille.fr">ce.iena13@ac-aix-marseille.fr</a> ; 04 91 99 66 28